VILLE DE STIRING-WENDEL
Rép. Gén. N°
Rep. Serv. Techn. : N° 2145

ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de Stiring-Wendel,

VU le décret N° 57-999 du 28 août 1957 portant règlement général sur la police de la circulation routière,
VU l'arrêté municipal du 24 août 1958 relatif au règlement de la circulation urbaine,
VU le Code de la Route,
CONSIDERANT qu'en raison de la fête de la Musique, qui a lieu le 21 juin 2025 sur la Place de Wendel côte Halle de Wendel, il est nécessaire de déplacer le marché du samedi 21 juin 2025

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A l'occasion de la fête de la Musique qui se déroulera le **21 juin 2025** sur la Place de Wendel côté Halle de Wendel, le marché hebdomadaire de la Place de Wendel, sera transféré le samedi **21 juin 2025** sur la Place de Wendel côté Mairie,

ARTICLE 2 : La Place de Wendel côté Mairie sera fermée à la circulation et le stationnement sera interdit de **6h00 à 14h00** le samedi **21 juin 2025.**

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation et les barrières anti intrusion seront mis en place par le Centre Technique Communal de la Ville.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie, les agents de la police municipale désignés par le maire, agréés par le Procureur de la République et assermentés dans les conditions fixées par l'article 3 du décret 95-409 du 18 avril 1995, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 5 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur.

STIRING-WENDEL, le 4 juin 2025
Le Maire,

MAIRIE DE STIRING-WENDEL * 57350 *

POUR LE MAIRE,
l'adjoint par délégation
M. BOUR Roger

Yves LUDWIG

Le Maire de la Ville de STIRING-WENDEL, soussigné certifie conformément au paragraphe 2 de l'article 96 de la loi du 05 avril 1884, que l'arrêté du 4 juin 2025, relatif au **transfert du marché hebdomadaire du samedi 21 juin 2025 sur la Place de Wendel côté Mairie**, sera porté à la connaissance des habitants de ladite Ville, par voie d'affichage et de publication dans la forme ordinaire et aux lieux accoutumés.

STIRING-WENDEL, le 4 juin 2025
Le Maire,

MAIRIE DE STIRING-WENDEL * 57350 *

POUR LE MAIRE,
l'adjoint par délégation
M. BOUR Roger

Yves LUDWIG